

BOURSES DE FORMATION EN ETUDES FRANCOPHONES « AUGUSTE VIATTE »

Pour étudiant.e.s et chercheur.e.s des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne

Mise au concours – Appel à candidatures

En vue de faciliter l'inscription à la formation *CAS en Etudes francophones, Histoires-Cultures-Sociétés* dispensée en ligne dès septembre 2023, le Centre suisse d'études sur le Québec et la Francophonie (CEQF), avec le généreux concours de l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Association internationale des études québécoises, a le plaisir de mettre au concours :

Deux bourses de 6'000 dollars canadiens chacune attribuées **pour financer les frais d'inscription à une formation à distance (CAS) en études francophones - Histoire, Cultures et Sociétés** – unidistance.ch/cas-etudes-francophones

- La première bourse de 6'000 dollars canadiens (Mention Maghreb) est **ouverte aux étudiant.e.s avancé.e.s et chercheur.e.s (maîtrise, doctorat ou postdoctorat) domicilié.e.s ou originaires des pays du Maghreb.**
- La deuxième bourse de 6'000 dollars canadiens (Mention Afrique subsaharienne) est **ouverte aux étudiant.e.s avancé.e.s et chercheur.e.s (maîtrise, doctorat ou postdoctorat) domicilié.e.s ou originaires des pays de l'Afrique subsaharienne.**

Les dossiers de candidature (Mention « Maghreb » ou « Afrique subsaharienne ») doivent être envoyés par **courriel à l'adresse électronique du CEQF : ceqf@unifr.ch**. Pour être recevable, chaque dossier de candidature doit parvenir **avant le 10 juin 2023 à 23h 59 GMT dernier délai**. Il comprendra un Curriculum vitae (CV) actualisé avec photographie et liste des éventuelles publications, ainsi qu'une lettre de motivation à réaliser la formation mentionnée (1 page max.).

Trois finalistes sélectionné.e.s pour chaque bourse seront contacté.e.s par le Jury du CEQF pour un entretien de 15 minutes à distance : le ou la lauréat.e de la bourse sera désigné.e à l'issue des trois entretiens. Le règlement complet du concours figure sur le site internet du CEQF (*cliquer ici pour accéder au règlement complet*). Aucune correspondance ne sera échangée.